

INCIDENCE DE L'OPTIMISATION FISCALE SUR LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES : UNE ETUDE QUANTITATIVE AUPRES DES ENTREPRISES CONGOLAISES

Par

Patrick TSAKALA MUSAMU

Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa

John BOLEKO MOKOTA

Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa

Yannick NSIESILA MANZANZA

Chef des Travaux et Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa

François TEKILASAYA KAVUNZU

Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa

RÉSUMÉ

La fiscalité est devenue l'une des préoccupations majeures de toute entreprise, elle a une importance croissante dans la vie de l'entreprise du fait que chaque décision prise par cette dernière a un effet fiscal et par conséquent un effet financier. Ainsi, l'influence de la fiscalité apparaît : « permanente, multiforme et directionnelle ». La fiscalité constitue un coût pour l'entreprise qu'il est nécessaire aussi bien de gérer que de prévoir. En effectuant son choix, l'entreprise doit connaître les incidences fiscales d'un tel choix. La gestion fiscale ne laisse rien au hasard. Toute entreprise doit supporter les conséquences et les effets de la variable fiscale dans la composition de ses stratégies voire même pratiquer une gestion fiscale. Cependant, il existe dans l'esprit des dirigeants des entreprises une certaine confusion entre la gestion fiscale, l'évasion fiscale et la fraude fiscale dans son contexte légal. Ainsi donc, la gestion fiscale (GF) n'a en principe qu'un seul objectif central qui est la réalisation de la performance fiscale de l'entreprise. Le présent objectif peut être atteint par la réalisation de deux objectifs intermédiaires qui sont : la sécurité fiscale qui concerne la nécessité de respecter les obligations fiscales de l'entreprise et l'efficacité fiscale qui est liée à l'optimisation fiscale (OF) dans le cadre des options fiscales existantes dans le système fiscal. La fiscalité est une composante majeure de l'entreprise. Car cette dernière est une préoccupation quotidienne pour toute entité.

L'objectif de cet article consiste à examiner l'incidence de l'optimisation fiscale sur la performance des entreprises à partir des données secondaires collectées par les entreprises congolaises. Les résultats conquis de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) certifient avec exactitude que, toutes choses égales par ailleurs l'augmentation d'1% du taux effectif moyen d'impôt entraîne l'augmentation de 0,75% du taux de rentabilité financière ce qui prouve une meilleure gestion fiscale optimale au sein de l'entreprise.

Mots-clés : *Fiscalité, optimisation, performance, entreprise*

Classification JEL : *H20, C6, D2, L2*

ABSTRACT

Taxation has become one of the major concerns of any company, it has an increasing importance in the life of the company due to the fact that each decision taken by the latter has a tax effect and therefore a financial effect. Thus, the influence of taxation appears: "permanent, multifaceted and directional". Taxation constitutes a cost for the company that must be managed as well as planned. When making its choice, the company must know the tax implications of such a choice. Tax management leaves nothing to chance. Every company must bear the consequences and effects of the tax variable in the composition of its strategies or even practice tax management. However, there is a certain confusion in the minds of business leaders between tax management, tax evasion and tax fraud in its legal context. Therefore, tax management (FM) in principle has only one central objective which is the achievement of the tax performance of the company. This objective can be achieved by achieving two intermediate objectives which are: tax security which concerns the need to respect the company's tax obligations and tax efficiency which is linked to tax optimization (OF) in the framework of existing tax options in the tax system. Taxation is a major component of business. Because the latter is a daily concern for any entity.

The objective of this article is to examine the impact of tax optimization on business performance based on secondary data collected by Congolese companies. The results obtained from the ordinary least squares (OLS) method certify with accuracy that, all things being equal, the 1% increase in the average effective tax rate leads to a 0.75% increase in the rate of profitability financial which proves better optimal tax management within the company.

Keywords: Tax, optimization, performance, business

1. INTRODUCTION

Toutes les entreprises subissent pleinement les effets de la fiscalité (EF) et donc sont astreintes à intégrer la dimension fiscale (DM) dans l'ensemble de leurs décisions et d'asseoir une gestion fiscale optimale (GFO) proprement dite dans le cadre de leur stratégie globale¹. Celle-ci se démarque nettement de l'évasion et de la fraude fiscale aussi bien au niveau de son fondement légal qu'au niveau des finalités.

Cependant, l'optimisation fiscale (OF) consiste principalement à minimiser l'impôt sur les bénéfices (IB) afin de maximiser le résultat net après impôt (RNAI) dans le contexte des contraintes économiques de l'entreprise. La gestion et l'optimisation fiscale (OF) ne signifient pas que l'entreprise se mette en infraction avec les lois fiscales (LF) mais plutôt appliquer de manière pertinente et optimale les règles fiscales relatives aux obligations fiscales imposées à l'entreprise et aux options fiscales offertes par le système fiscal.

¹ Tsakala, P., Analyse du poids de la fiscalité dans la gestion des entreprises, Mémoire de licence, Faculté des Sciences Economiques et Gestion, Unikin, RDC, 2018, 77 p.

Actuellement, l'approche largement retenue de la fiscalité est différente et nombreuses sont les entreprises qui œuvrent dans le sens de l'optimisation fiscale (OF) qui est devenue un objectif stratégique fortement recherché². Une gestion optimisée permettant d'opter pour les choix fiscaux les plus pertinents et de tirer profit des avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur, sans franchir les limites admises tels que l'abus de droit et l'acte anormal de gestion. Les entreprises modernes font face à de nombreux défis et l'optimisation fiscale (OF) en entreprise est l'un de ces défis. Une bonne stratégie d'optimisation fiscale (OF) est cruciale pour augmenter la valeur commerciale de l'entreprise. L'optimisation fiscale (OF) est l'une de méthodes les plus efficaces pour générer de l'argent sans avoir à couper quoi que ce soit.

En effet, l'optimisation fiscale (OF) est donc une nécessité aujourd'hui évidente qui s'impose à l'entreprise pour pouvoir maîtriser la fiscalité et la tripoter aux mieux de leurs intérêts. Par la complexité, la multiplicité et l'instabilité de des textes juridiques, la fiscalité produit de plus en plus des risques. Elle se voit comme une préoccupation quotidienne et souvent irritante dont la maîtrise est difficile, dans la mesure où toute décision est porteuse d'incidence. Il s'avère donc important de développer une nouvelle fonction vue l'impact de la fiscalité sur la vie de l'entreprise.

Par ailleurs, l'optimisation fiscale (OF) peut être donc abordée sous deux formes du fait que, l'Etat cherche sans doute à augmenter ses recettes fiscales tandis que l'investisseur cherchera à réduire ses charges fiscales. Outre les dépenses fiscales (DF), la fiscalité des investissements se traduit par également par d'autres mesures fiscales qui ne s'accompagnent pas toujours, par une réduction directe des droits et taxes ou dépenses fiscales (DF), mais qui incitent et encouragent les investissements. Compte tenu de l'immensité de la tâche, nous limiterons la fiscalité des investissements aux dépenses fiscales (DF) et l'optimisation fiscale (OF), à l'allègement des charges fiscales au sein des entreprises.³

La question de base de cette recherche se formule de la manière suivante :
Quel est l'effet de la gestion fiscale optimale sur la performance financière de la Bralima ?

Dans la première partie, nous parlons de la gestion fiscale optimale des entreprises, dans une deuxième partie, la méthodologie, et enfin la troisième partie la présentation, estimation et interprétation des résultats.

² Collette, C., *Initiation à la gestion fiscale de l'entreprise*, Edition Eyrolle, 1994, 229p.

³ Besancon, V., *Optimisation fiscale et abus de droit*, Édition Tunis, 1994, p.18.

2. GESTION FISCALE OPTIMALE DES ENTREPRISES

La fiscalité se trouve au centre de toutes les sociétés modernes. Elle est devenue un fait de la société par excellence, car par elle et à travers elle, se profile une bonne ou mauvaise gouvernance⁴.

Toute entreprise doit supporter les conséquences et les effets de la variable fiscale dans la composition de ses stratégies voire même pratiquer une gestion fiscale. Cependant, il existe dans l'esprit des dirigeants des entreprises une certaine confusion entre la gestion fiscale, l'évasion fiscale et la fraude fiscale dans son contexte légal⁵.

2.1. Objectif de la gestion fiscale

La gestion fiscale (GF) n'a en principe qu'un seul objectif qui est la réalisation de la performance fiscale de l'entreprise.

2.1.1. La sécurité fiscale

D'abord, l'entreprise doit connaître, maîtriser et appliquer correctement toutes les règles relatives à l'assiette, aux délais..., pour les opérations réalisées et les revenus encaissés par l'entreprise. Cela est obligatoire dans le cadre des dispositions du droit fiscal (DF), un droit complexe et mouvant à l'occasion de chaque loi de finance de chaque année avec son lot de modifications et de changements introduit sur la législation relative à l'impôt.

Il faut ajouter à chaque opération de la vie des affaires se croise avec l'impôt tout non-respect de n'importe quelle disposition relative à l'impôt expose l'entreprise automatiquement et dangereusement au risque de contrôle fiscal (CF), contrôle susceptible de mettre en évidence les irrégularités commises et d'opérer éventuellement des redressements (droit de regard) qui peuvent mettre en péril l'équilibre financier et la solvabilité de l'entreprise, voir toute son existence et sa survie. D'où le caractère vital de la prévention du risque fiscal (RF) qui est devenu l'un des enjeux majeurs de toute stratégie globale d'une entreprise performante et efficace.

2.2. L'efficacité fiscale

Il faut distinguer deux catégories d'efficacité fiscale ; une efficacité à effet direct et un autre à impact efficacité indirect.

⁴ Mapoti S., *Fiscalité des secteurs des hydrocarbures et des mines en République Démocratique du Congo : Avec la réforme fiscale du 30 novembre 2023 : présentation, analyses et suggestions*, 1^{ère} édition 2024, p.9.

⁵ Yere A, Tsakala M, Muabanya M., « Performance des régies financières congolaises dans la mobilisation des recettes fiscales à l'ère de la pandémie de covid-19 », in *Cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable*, Revue africaine interdisciplinaire, 27^{ème} année, Numéro 78, Volume 2, Janvier-Mars 2023, pp.260-270.

2.2.1. Efficacité fiscale direct

Il s'agit d'opération et mécanismes qui utilisent judicieusement les mesures d'incitations ou de faveur de nature fiscale qui se traduisent directement par un avantage immédiat et entraîne un accroissement des ressources de financement de l'entreprise. (Dérogation concernant des opérations spécifiques ou des secteurs d'activités bien déterminée, comme au niveau de quelques régions et territoire). Généralement, ces incitations sous forme de crédit d'impôt, exonérations diverses, remboursements, dégrèvements d'impôts...

2.2.2. Efficacité fiscale indirect

Elle résulte de l'exercice des choix fiscaux pertinents qui existent au sein du système fiscal et des options qu'il offre à l'entreprise et qui représente par excellence, l'essence même de l'efficacité fiscale. C'est le cas notamment en matière du choix de l'objet et de la forme juridique de l'entreprise, de régimes fiscaux optionnels et de modes amortissements, etc.

Ces choix fiscaux et juridiques au début ou en cours d'exploitation exercent des effets fiscaux extrêmement importants et stratégiques à moyen et long terme (MLT) sur toute la vie de l'entreprise. L'un des exemples les plus cités dans la littérature est le choix de la forme juridique « entreprise individuelle, société de personne ou morale » qui détermine la nature de l'impôt exigible⁶.

2.3. Les caractéristiques de la gestion fiscale

La gestion fiscale de l'entreprise s'est développée, pour l'essentiel, dans deux directions. En premier lieu, compte tenu de l'influence permanente de la fiscalité sur les opérations de l'entreprise et les enjeux financiers liés aux irrégularités fiscales et leurs sanctions. Les entreprises ont cherché à mieux maîtriser le risque fiscal.

Selon Mr Thomas Delahaye : « la gestion fiscale est donc avant tout une prévision d'impôts. C'est ensuite la recherche du régime fiscal le plus approprié, c'est-à-dire le moins honorés là où le droit fiscal l'autorise »⁷. Il en résulte de cette définition trois éléments caractéristiques de la gestion fiscale : la prévision d'impôt ; la recherche du choix optimum et l'inexistence des manœuvres frauduleuses.

2.3.1. La prévision de l'impôt

La fiscalité est devenue l'une des préoccupations majeures de toute entreprise, elle a une importance croissante dans la vie de l'entreprise du fait que chaque décision prise par cette dernière a un effet fiscal et par conséquent

⁶ Mortabit, Imane, Gestion fiscale, Université Hassan II de Casablanca, Mémoire Master, 2023, pp.6-7.

⁷ Delahaye, T., *Le choix de la voie imposée*, Bruxelles 1977, p.15.

un effet financier. Ainsi, l'influence de la fiscalité apparaît : « permanente, multiforme et directionnelle ».⁸

En effet, la fiscalité constitue un coût pour l'entreprise qu'il est nécessaire aussi bien de gérer que de prévoir. En effectuant son choix, l'entreprise doit connaître les incidences fiscales d'un tel choix. La gestion fiscale ne laisse rien au hasard.

L'entreprise doit aussi changer son comportement à l'égard de l'impôt. La fiscalité n'est plus perçue comme un simple instrument technique qui consisterait à appliquer un taux d'imposition à une base imposable, au contraire, le comportement doit être offensif à l'égard du paramètre fiscal. Dans un tel contexte de rationalisation et de maîtrise des coûts, les entreprises essayant de faire de la charge fiscale une donnée saisissable qu'on peut non seulement appréhender et maîtriser mais encore gérer.

2.3.2. La recherche du choix optimum

En gestion fiscale, on suppose une analyse rationnelle des textes juridiques pour recenser les différents choix qu'offre le législateur, donc on suppose l'existence d'une marge de manœuvre qui se situe dans les limites de la loi, donc la faculté de choix. En l'absence de choix fiscal, la notion même de gestion fiscale est remise en cause. Le choix fiscal désigne toute option ou possibilité qui pourrait être exercée par l'entreprise et aboutissant à un résultat fiscal.

Par ailleurs, la loi elle-même offre des choix et options dont le contribuable doit examiner les conséquences. Par exemple toute entreprise recherchera, sur le plan fiscal, l'avantage suite à l'application de la technique de l'amortissement linéaire ou celle de l'amortissement dégressif à condition que ce choix soit permis.

L'entreprise doit recenser les différents choix possibles à chaque moment de son cycle de vie et voir les incidences fiscales de chaque choix⁹. De plus, certains choix juridiques ont des incidences fiscales très déterminantes. Par exemple l'adoption d'une forme de société de capitaux entraîne l'application du régime de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Ensuite, l'entreprise doit s'assurer de la faisabilité de chaque choix fiscal en tenant compte des contraintes financières, commerciales, techniques, de ressources humaines... Enfin, l'entreprise doit intégrer chaque choix possible dans la fonction de décisions. La prise de décision va se faire sur la base d'un arbitrage entre les différentes situations ou scénarios possibles. Ce processus de choix permettra à l'entreprise d'optimiser ses choix.

⁸ Smail, Samia, La gestion fiscale d'une entreprise, Mémoire de fin de cycle, 2017-2018, p.9.

⁹ Yere, A., *Fiscalité et gestion d'entreprise*, Éditions Académie U, Kinshasa, Août 2019, p.67.

Le choix optimum est celui qui maximise le gain de l'entreprise ou celui qui maximise le coût de l'entreprise, tout dépend de la stratégie globale de celle-ci. Ce choix optimum et légal permettra à l'entreprise de réaliser à la fois sa sécurité et sa performance fiscale. Contrairement à ce qui est répandu, l'exercice d'un choix fiscal peut procurer un avantage non seulement au niveau de la dette fiscale de l'entreprise mais également au niveau du fonctionnement de l'entreprise et ses relations avec ses partenaires et clients.

2.3.3. L'existence de manœuvres frauduleuses

Nul ne songera à constater la légitimité de la gestion fiscale, naturellement inspirée par le désir de diminuer la charge de l'impôt, lorsque cette gestion aboutit au choix de solutions et procédés prévus encouragés, par le législateur. C'est l'évidence. Le principe est que la gestion fiscale s'opère dans les limites de la loi, elle est en plus encouragée par le législateur. L'entreprise adopte un choix fiscal autorisé et permis par le droit fiscal et réalise par conséquent sa sécurité fiscale.

Le contribuable a le choix entre plusieurs alternatives fiscales, donc un certain libéralisme et une certaine marge de manœuvre. Toutefois, ce libéralisme ne doit pas aboutir à un abus de droit ou à l'accomplissement des actes anormaux de gestion. Depuis longtemps, les entreprises confondent la gestion fiscale et la fraude fiscale, leur souci étant de payer le minimum d'impôts. Ces entreprises vont chercher, par le biais de la gestion fiscale, des montages ou des contrats fictifs ou non fictifs pour dissimuler le véritable caractère de l'opération.

La seule mission de la gestion fiscale était la minimisation de la charge fiscale. De nos jours, ces entreprises ont pris conscience de la nécessité d'une optimisation de leur choix de gestion tout en restant dans les limites de la loi.¹⁰

2.4. Compétence requise de la gestion fiscale

2.4.1. Les spécialistes de la gestion fiscale

Les spécialistes de la gestion fiscale doivent avoir de compétences en gestion, fiscalité et la comptabilité. On distingue 3 qualités :

2.4.1.1. Qualité de gestionnaire

Un gestionnaire est celui qui gère ou participe à la gestion d'une entreprise. De ce fait, la fonction essentielle du responsable de la gestion fiscale est de gérer la fiscalité de façon à satisfaire au mieux les intérêts de l'entreprise, pour cela, ce dernier doit après avoir maîtrisé tous les textes fiscaux, choisir les

¹⁰ Smail, Samia, *op. cit.*, pp.10-11.

dispositions ou les alternatives les plus efficaces et le moins coûteuses compte tenu des objectifs de politique générale de l'entreprise.

2.4.1.2. Qualité de fiscaliste

Le responsable de la fonction gestion fiscale est une personne qualifiée avec une compétence spécifique en matière fiscale qui résulte des formations générales, de connaissance technique acquises par l'étude personnelle et d'une expérience pratique importante.

La fiscalité a des missions bien complexes car la plupart du temps, il n'intervient qu'en cas de problèmes ou de litiges. S'il est salarié d'une entreprise, sa tâche consiste à contrôler le fonctionnement de cette dernière de façon à ce que les normes en vigueur soient bien respectées et redire les fardeaux fiscaux également, et cela en mettant à jour ses connaissances en se tenant informé de tous les textes fiscaux et leurs évolutions. S'il est consultant, agissant seul ou pour le compte d'un cabinet, il sévira de conseiller à l'entreprise notamment, sur le point relatif aux normes et à la fiscalité, toute fois il n'est le plus souvent sollicité qu'en cas de problèmes ou pour un procès. Ce métier nécessite donc une bonne connaissance de l'environnement juridique et fiscale, mais aussi énormément des rigueurs.

2.4.1.3. Qualité d'un comptable

La comptabilité est une discipline pratiquée par une personne physique qualifiée et compétent, cette dernière permet de fournir d'une manière continue et en temps réel un état de la situation financière de l'entreprise. Il faut dire qu'aujourd'hui, le comptable est un leader indispensable et omniprésent dans toutes les entreprises, et ce peu importe leur taille.

De ce fait, on remarque que la comptabilité a un lien direct avec la fiscalité, car chaque décision fiscale sera traduite en comptabilité en unité monétaire et en conséquence, affecte le résultat de l'entreprise.

Toutefois, il est important que le fiscaliste soit en mesure de chiffrer l'incidence de chaque enregistrement comptable résultant d'un choix fiscal, sur le résultat aussi bien comptable que fiscal de l'entreprise. La position hiérarchique du service de gestion fiscale, facilite largement l'intervention du spécialiste fiscal. La position hiérarchique joue un rôle pertinent dans l'efficacité des décisions de l'entreprise.

2.4.2. Raison du recours à la gestion fiscale

Le recours des entreprises à la gestion fiscale se justifie pour diverses raisons :

2.4.2.1. L'effet de la fiscalité sur la vie de l'entreprise

La fiscalité est une composante majeure de l'entreprise. Car cette dernière est une préoccupation quotidienne pour toute entité ; Cette importance découle de la permanence de certains prélèvements obligatoire et périodiques. Par ailleurs on comprend que l'entreprise est dans l'obligation de faire un reversement d'impôt, en d'autres termes elle supporte un cout qui lui est transféré par l'administration fiscale. Il s'agit d'un cout subit par l'entreprise auquel elle ne peut renoncer. C'est pourquoi l'entreprise doit mettre en œuvre les moyens nécessaires et une gestion efficace et fiable pour réaliser une fonction fiscale qui lui est dévolue en raison de la législation¹¹.

Ainsi, l'influence de la fiscalité apparait « permanente, multiforme et directionnelle » l'influence de la fiscalité est la raison pour laquelle l'entreprise doit recourir à une gestion fiscale optimale. Pour chaque décision, le gestionnaire doit prendre en considération le calcul fiscal en termes d'impôt au même titre que les autres aspects. La prise en compte de ce calcul fiscal trouve son origine dans le fait que chaque opération de la vie des affaires croise l'impôt.

2.4.2.2. Difficulté de la matière fiscale

La fiscalité est considérée comme étant une contrainte financière et risquée pour l'entreprise, car, elle lui impose le respect d'un ensemble de règles génératrices d'obligations de toutes sortes. Une obligation dont le non-respect expose l'entreprise à des sanctions en cas de vérification. La gestion fiscale est un outil qui permet à l'entreprise de traiter la complexité de la fiscalité. La matière fiscale est une des extrêmes délicatesses, car la réglementation fiscale est très compliquée. Plus on apprend plus on se rend compte qu'il reste beaucoup des choses à apprendre. C'est pourquoi elle nécessite une attention particulière de la part du gestionnaire. Cette difficulté trouve ses marques dans la diversité des textes et leurs évolutions rapides.

La fiscalité est également piègeuse car elle peut paraître simple et facile à comprendre alors qu'en réalité certaines lois comportent des exceptions, et pour une compréhension et une application juste le fiscaliste doit faire sa propre analyse afin d'éviter toute opinion erronée. Ainsi l'entreprise et dans l'obligation de suivre continuellement les changements et les progressions de la réglementation pour une interprétation correcte et une application mise en point, ce qui favorisera ses propres intérêts.

¹¹ Yere A, Tsakala M, Muabanya M. Fiscalité et financement des entreprises : quelle approche théorique ? In *Cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable*, Revue africaine interdisciplinaire, 26^{ème} année - Numéro 76-Volume 2 - Juillet-Septembre 2022, pp.410-430.

2.4.2.3. Inconvenant financière et efficace fiscale

La gestion fiscale suppose également l'appréciation par l'entreprise d'un certain nombre de risques encourus et engagés pour des raisons de gestion. La fiscalité est un sujet très important qui pose un risque financier, ce risque est généralement associé aux différentes fonctions de l'entreprise (administrative, technique, financière, fiscale...), dans ce cas les administrateurs doivent tenir compte : des risques liés à la planification fiscale ; des risques liés à la mise en œuvre des plans fiscaux ; des risques liés à la conformité fiscale et des risques liés aux redressements

En effet, le droit fiscal comporte diverses mesures d'incitation fiscales que l'entreprise doit étudier et utiliser en sa faveur pour tirer des avantages. C'est la réalisation de l'efficacité fiscale.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour mettre en évidence l'incidence de l'optimisation fiscale sur la performance des entreprises congolaises, nous allons utiliser l'échantillon d'une entreprise de Brassicole (la Bralima), en utilisant le logiciel économétrique Eviews. Il s'agit de la méthode des moindres carrés ordinaires basés sur un modèle de régression multiple utilisant les données à notre disposition ; les tests nécessaires ont également été effectués.

3.1. Présentation des variables et spécification du modèle

Nous avons utilisé l'analyse de régression linéaire multiple qui permet de construire une équation indiquant de quelle manière les variables exogènes le taux effectif moyen d'impôt (TE) et la valeur ajoutée (VA) expliquent la variable endogène taux de rentabilité financière (TR).

3.1.1. Présentation des variables d'étude

Les trois variables font le centre d'intérêt de notre étude seront conjointement présentées dans les lignes ci-dessous.

A. Taux effectif moyen d'imposition (TE)

Selon Douglas (2001) et Plesko (2003), la mesure du taux d'imposition (TI) est une étape importante en matière de recherche en fiscalité et peut avoir des répercussions sur les résultats obtenus. En se référant aux travaux antérieurs, la notion du poids de l'impôt telle que retenue dans ce travail peut être mesurée par le taux effectif moyen d'imposition. Cependant dans la littérature empirique, il y a d'une part un groupe d'auteurs qui utilisent le taux moyen effectif d'imposition pour mesurer le poids réel de la fiscalité dans l'entreprise, et d'autre part, un groupe d'auteurs qui eux utilisent le taux moyen effectif d'imposition pour mesurer la performance fiscale de la stratégie d'optimisation fiscale de l'entreprise.

➤ *Le taux effectif moyen d'imposition comme mesure du poids fiscal dans l'entreprise*

Laffer a défini, pour un échantillon de sociétés anglaises, le taux effectif moyen d'impôt (TEMI) comme étant égal au produit du profit imposable avant intérêts par le taux d'impôt de l'entreprise divisé par le profit avant impôt. Graham (2001)¹², pour un échantillon de sociétés américaines, a utilisé le taux marginal d'impôt déterminé à partir d'une simulation et en tenant compte du report (en arrière et en avant) des pertes ainsi que de l'imposition personnelle des investisseurs. D'après Givoly *et al* (1992), le taux effectif moyen d'impôt (TEMI) est égal à la somme du montant de l'impôt payé et de la valeur actuelle de l'impôt différé payé dans le futur divisé par le résultat avant impôt. Dans la présente étude, le taux effectif moyen d'imposition est égal au montant total des impôts payés dans une société (qui constituent la charge totale d'impôt supportée) divisé par le bénéfice imposable avant impôt.

➤ *Le taux effectif moyen d'imposition (TEMI) comme mesure de la performance fiscale*

La performance fiscale (PF) ne peut se concevoir de façon absolue mais relativement à une volonté de réduire la charge fiscale (CF) de l'organisation en améliorant l'efficacité décisionnelle ainsi que l'efficacité du processus fiscal, en d'autres termes c'est le résultat de l'optimisation fiscale (OF) dans l'entreprise¹³. Dans cette optique, la performance fiscale peut être mesurée par le taux effectif moyen d'imposition (TEMI). Plusieurs auteurs ont fait recours à ce taux, pour évaluer l'efficacité de la gestion fiscale de l'entreprise tels que Shevlin (2007)¹⁴, Roesler et Getz (2004)¹⁵, Rego (2003)¹⁶. En effet, la gestion du taux d'imposition effectif comme outil traduisant l'impact fiscal des décisions de l'entreprise relève pleinement d'une démarche de suivi de la performance fiscale (PF), c'est un indicateur financier qui mesure la capacité de l'entreprise à optimiser sa masse fiscale.

Dans le présent article, le taux effectif d'imposition est calculé de la manière suivante :

¹² Graham, J et Harvey, C., « La théorie et la pratique de la finance d'entreprise : preuves du terrain », in *Journal of Financial Economics*, n°60, 2001, pp.187-243.

¹³ Chadefaux M. et Rossignol J., « La performance fiscale des entreprises », in *Revue de Droit Fiscal*, n°30, 2006, pp. 234-245.

¹⁴ Séverin, E., « Les réductions d'effectifs comme mesure de restructuration pour favoriser la performance : analyse empirique sur le cas français », in *La Revue des Sciences de Gestion. Direction et Gestion*, n°223, janvier-février, 2007, pp. 13-65.

¹⁵ Roesler, M., Getz C.J., « Le taux d'imposition effectif : peut-il être géré sans être analysé », *Journal of International Taxation*, Vol.15, 2004, p. 28-35.

¹⁶ Rego, S. O., « Activités d'évasion fiscale des entreprises multinationales américaines », *Recherche comptable contemporaine*. N° 20(4), 2003, p. 805-833.

$$\text{Taux effectif d'imposition} = \frac{\text{Dépense totale des impôts et taxes}}{\text{Résultat avant impôt}}$$

B. Valeur ajoutée : richesse créée par l'entreprise

Sans pour autant entrer dans la profonde controverse qui existe sur le concept de la valeur ajoutée dans la littérature économique, nous allons dans le cadre de ce travail, retenir son acception générale, en prenant en compte à la fois l'approche des comptes nationaux et des comptes d'entreprises. Notion issue de la comptabilité nationale et dont les premiers usages ont été *macro-économiques*, la valeur ajoutée a été adoptée assez tardivement par les gestionnaires d'entreprises (et, à leur suite, les comptes) : le plan OCAM a été le premier à en prévoir le calcul, imité plus tard par le plan comptable français de 1982 puis le SYSCOA et le Système comptable OHADA¹⁷.

Selon le Syscohada, la valeur ajoutée est une création de valeur ou accroissement de valeur que l'entité apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. *La valeur ajoutée se mesure par la différence entre la production de la période et les consommations de biens et de services (BS) nécessaires à cette production.* Solde significatif de gestion, elle mesure la richesse créée par l'entité. En d'autres termes, la valeur ajoutée (VA) représente *la richesse créée par l'entité du fait de ses opérations d'exploitation et mesure son poids économique (PE).*

Sur le plan macroéconomique, la valeur ajoutée représente la différence entre la valeur des biens et services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite des "consommations intermédiaires". La valeur ajoutée est dite "brute" si les frais engagés pour la reconstitution du capital (amortissement des bâtiments, machines, etc.) ne sont pas déduits, "nette" s'ils le sont¹⁸. En clair, la valeur ajoutée est la différence entre la valeur de la production et la valeur des dépenses de consommations intermédiaires. La valeur ajoutée permet de rémunérer les facteurs de production, et surtout son importance macroéconomique consiste à déterminer, produit intérieur brut (PIB) est égal à la somme des valeurs ajoutées des unités productives résidentes. Cela permet d'éviter un double comptage.

La valeur ajoutée est mesurée, de façon *soustractive*, par la différence entre la *production* de l'entreprise et ses *consommations extérieures* ou, selon la formulation des comptes nationaux, ses *consommations intermédiaires*. La valeur ajoutée permettant de couvrir un certain nombre de coûts, on peut, selon une approche *additive*, l'obtenir en faisant la somme des rémunérations des

¹⁷ Gouadain D., *Comptabilité générale système comptable de l'Ohada*, Éditions ESTEM, Paris, 2002, p.214.

¹⁸ www.insee.fr

facteurs de production (facteur travail, capital...) que l'entreprise a mis en œuvre. Dans cette optique, son calcul permet de juger des phénomènes de *répartition* (entre facteurs) ; il présente également un autre intérêt: rapportée à diverses grandeurs significatives, elle aide à apprécier l'efficacité avec laquelle l'entreprise utilise les moyens dont elle dispose et sa *productivité* (Valeur ajoutée / production, Valeur ajoutée / effectif salarié...).

C. La rentabilité financière

La rentabilité financière est un indicateur financier dont l'objectif est d'évaluer la capacité d'une entreprise à créer des profits grâce aux capitaux propres mis à sa disposition. En clair, la rentabilité financière permet de mesurer l'aptitude d'une entreprise à utiliser les capitaux propres apportés par les investisseurs en fonds propres. Dans cet article, le taux rentabilité financière est calculé de la manière suivante :

$$\text{Taux de rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Il faut aussi savoir qu'une rentabilité financière peut être négative. C'est notamment le cas lorsque l'entreprise réalise des pertes, c'est-à-dire que son résultat net est inférieur à zéro. Un résultat net négatif est un signe que l'activité de l'entreprise n'est pas suffisante pour absorber toutes ses charges. C'est souvent le cas pour les jeunes entreprises.

3.1.2. Spécification du modèle

La formulation mathématique du modèle de régression linéaire multiple se référant à la fonction affine se présente de la manière suivante :

$$TR_t = \beta_0 + \beta_1 TE_t + \beta_2 VA_t + \varepsilon_t \quad (3.1)$$

Avec :

TR_t : Taux de rentabilité financière à la date t ; **TE_t** : Taux effectif moyen d'impôt à la date t ; **VA_t** : La valeur ajoutée à la date t ; **β_i** : Paramètre *i* du modèle (*i* allant de 0 à 2) ; **β₀** : est l'intercept ou la constante, c'est le niveau de la rentabilité financière à l'absence du taux effectif moyen d'impôt et de la valeur ajoutée ; **β₁** : (en vertu de l'hypothèse de linéarité qui exige l'usage de logarithme, l'une des conditions de la méthode des moindres carrés ordinaires) est l'élasticité entre le **TR** et le **TE**, à cet effet, il mesure l'impact (la variation) du taux effectif moyen sur la variation d'une unité en pourcentage du taux de rentabilité financière ; **β₂** : (de même, en vertu de l'hypothèse de linéarité) est l'élasticité entre le **TR** et la **VA**, à cet effet, il mesure l'impact (la variation) de la valeur ajoutée sur la variation d'une unité en pourcentage du taux de rentabilité financière et **ε_t** : Le terme d'erreur.

3.2. La méthode des moindres carrés ordinaires (MCO)

Les coefficients (paramètres) de l'équation (3.1) peuvent être obtenus par plusieurs méthodes économétriques, mais les meilleurs d'entre eux ne peuvent être obtenus que par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). En effet, la MCO offre des estimateurs possédant la variance minimale que tout autre estimateur obtenu par une autre méthode économétrique du fait que la somme des écarts au carré dans cette méthode est nulle c'est-à-dire que la probabilité d'obtenir l'erreur dans cette méthode est zéro.

➤ Les hypothèses de la méthode de MCO

Pour que les estimateurs obtenus de la méthode de MCO soient fiables c'est-à-dire proches ou égales des valeurs des paramètres, il faut que les hypothèses suivantes soient respectées : l'hypothèse de **linéarité** : le modèle à estimer doit être linéaire, les variables du modèle doivent avoir comme exposant 1 ; l'hypothèse de **normalité des erreurs** : cette hypothèse stipule que s'il y a des erreurs dans la mesure des variables du modèle à estimer, elles doivent suivre la loi normale ; l'hypothèse d'**absence d'auto corrélation des erreurs** : en théorie, cette hypothèse stipule que les erreurs ne doivent pas être liées à des périodes différentes, en pratique on suppose que les aléas n'impacteront pas nos estimateurs ; l'hypothèse d'**homoscedasticité** : les variances des estimateurs obtenus par cette méthode sont minimales que celles obtenues des autres méthodes.

A cet effet, Gauss-Markov stipule que les estimateurs de la méthode de MCO sont BLUE (Best, Linear, Unbiased, Estimator) c'est-à-dire que ces estimateurs sont meilleurs et sans biais.

4. PRESENTATION, ESTIMATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

L'estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires est susceptible d'être appropriée parce qu'elle parvient à répondre à des sources très importantes d'endogénéité liées à ce type de modèle empirique. Nous avons déterminé un modèle linéaire multiple qui comporte plusieurs variables exogènes.

4.1. Présentation des statistiques

A. Statistiques descriptives

L'analyse des statistiques descriptives (ASD) constitue la phase préliminaire indispensable à toute étude quantitative. Elle permet de donner un état global à travers la moyenne, la médiane, le minimum et le maximum. Le tableau suivant fournit les statistiques descriptives relatives aux variables quantitatives retenues dans notre analyse.

Tableau 1. Présentation des statistiques descriptives

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
TR	84	-95.97143	323.3729	-145.585	255.3225
TE	84	-2.178571	26.79599	-46.54830	24.73125
VA	84	5.77E+19	3.14E+20	-8.67E+20	9.07E+20

Source : Auteurs, sur base des données de l'étude à l'aide du logiciel Eviews 10.

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons qu'en moyenne de 2015 à 2021, le taux de rentabilité financière était négatif de l'ordre de 95,77 % alors que son niveau le plus élevé était 255,32% contre un taux négatif de 145,58% qui est le niveau le plus faible durant toute la période. Pour le taux effectif moyen, nous constatons qu'en moyenne de 2015 à 2021, celui-ci est négatif et s'élève à de 2,17% alors que son niveau le plus élevé était 24,73% et un taux négatif de 46,54% qui est le niveau le plus faible durant toute la période. Pour la valeur ajoutée, nous remarquons qu'en moyenne de 2015 à 2021, celle-ci s'élève à de 577 milliards de francs congolais.

B. L'analyse de la corrélation

Le coefficient de corrélation « r », indique le degré de lien qui puisse exister entre le taux effectif moyen d'impôt (TE), la valeur ajoutée (VA) et le taux de rentabilité financière (TR). Ici on utilise des variables brutes sans transformations.

Tableau 1 : Matrice de corrélation

Variables	TE	TR	VA
TE	1	0,636669	0,576396
TR	0,636669	1	0,773241
VA	0,576396	0,773241	1

Source : Auteurs, sur base des données de l'étude à l'aide du logiciel Eviews 10.

Ce tableau nous renseigne qu'il y a une forte relation linéaire directe entre le taux de rentabilité financière et le taux effectif moyen d'impôt de presque 64%, de même qu'il y a une forte relation linéaire directe entre le taux de rentabilité financière et la valeur ajoutée de presque 77%, mais aussi l'existence d'une forte relation linéaire directe entre le taux effectif moyen d'impôt et la valeur ajoutée de presque 58%.

4.2. L'estimation par MCO et interprétation des résultats

Il est question pour cette partie de présenter les résultats économétriques afin d'apprécier l'influence le taux effectif moyen d'impôt (TE) et la valeur ajoutée (VA) sur le taux de rentabilité financière (TR).

Tableau 2. Résultats des estimations

Variable dépendante : TR avec n=84				
	Coefficient	Erreur Std	t de student	p. critique
Constant	184,4196	232,18	1,942958	0,0533
TE	0,751254	27,75574	2,818229	0,0479
VA	0,590209	8,569289		0,0205
R²	0,67538	SCR=0,22	R ²	0,60539
F	44.2468	Prob (F)=0,0018	DW	1,932712

Source : Sur base des analyses avec Eviews

Cette estimation nous donne les résultats suivants :

$$LTR_t = 184,4196 + 0,751254LTE_t + 0,590209LVA_t + \hat{\epsilon}_t$$

Avec : TR_t : Taux de rentabilité financière à la date t ; TE_t : Taux effectif moyen d'impôt à la date t ; VA_t : La valeur ajoutée à la date t ; L : est le signe du logarithme népérien qui donne le sens d'interprétation de l'estimateur $\hat{\beta}_1$ comme l'élasticité $\hat{\epsilon}_t$: le résidu. Le signe positif (+) indique une relation directe entre les variables exogènes et endogène.

4.2.1. Tests de fiabilité et d'évaluation statistique des estimateurs

Avant l'interprétation des résultats obtenus du modèle estimé, il faut d'abord prouver la significativité statistique des estimateurs.

4.2.1.1. Tests de fiabilité des estimateurs

La fiabilité des estimateurs de MCO dépend de l'indicateur R^2 qui indique le pouvoir explicatif des variables exogènes sur la variable endogène.

$R^2=0,67$ et $R^2=0,60$, la condition est que si $R^2 \geq 0,5$ ce que le modèle est bon. Pour ce qui nous concerne le modèle est bon car $R^2 > 0,5$. De même DW (Durbin Watson) ≈ 2 : absence d'auto corrélation des erreurs.

4.2.1.2. Tests d'évaluation statistique des estimateurs

Les tests d'évaluation statistique sont au nombre de deux, le premier est test de Student qui est individuel pour chaque estimateur et le second est le test global de Fisher pour tous les estimateurs, dans le cas échéant la probabilité de Fisher est significative soit 0,0018.

✓ **Test de signification partielle de $\hat{\beta}_0$**

- $H_0: \hat{\beta}_0=0$, si sa probabilité associée $>0,05$
- $H_1: \hat{\beta}_0 \neq 0$, si sa probabilité associée $\leq 0,05$

Vu que, la probabilité critique du coefficient estimé est égale à 0.05, soit 0,0533, on rejette H_0 et on accepte que $\hat{\beta}_0 \neq 0$, et $\hat{\beta}_0$ est un vrai paramètre. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le taux de rentabilité financière de la Bralima à l'absence du taux effectif moyen et de la valeur ajoutée est de **184,4196%**. Ce qui compte c'est la significativité et le sens de la relation car avec la loi des grands nombre $\hat{\beta}_0$ augmente si la taille de l'échantillon augmente aussi.

✓ **Test de signification partielle de $\hat{\beta}_1$**

- $H_0: \hat{\beta}_1=0$, si sa probabilité associée $>0,05$, alors le taux effectif moyen n'impacte pas le taux de rentabilité financière ;
- $H_1: \hat{\beta}_1 \neq 0$, si sa probabilité associée $\leq 0,05$, alors le taux effectif moyen impacte le taux de rentabilité financière.

Vu que, la probabilité critique du coefficient estimé est inférieure à 0.05, soit 0,0479, on rejette H_0 et on accepte que $\hat{\beta}_1 \neq 0$, et $\hat{\beta}_1$ est un vrai estimateur. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le taux effectif moyen impacte le taux de rentabilité financière de la Bralima. Pour la période de 2015 à 2021, ceteris paribus, l'augmentation d'1% du taux effectif entraîne l'augmentation à 0,75% du taux de rentabilité financière de la Bralima. Ce qui justifie une bonne gestion fiscale optimale qui impact positivement sur la performance financière de cette entreprise.

✓ **Test de signification partielle de $\hat{\beta}_2$**

- $H_0: \hat{\beta}_2=0$, si sa probabilité associée $>0,05$, alors la valeur ajoutée n'impacte pas le taux de rentabilité financière.
- $H_1: \hat{\beta}_2 \neq 0$, si sa probabilité associée $\leq 0,05$, alors la valeur ajoutée impacte le taux de rentabilité financière.

Vu que, la probabilité critique du coefficient estimé est inférieure à 0.05, soit 0,0205, on rejette H_0 et on accepte que $\hat{\beta}_2 \neq 0$, et $\hat{\beta}_2$ est un vrai estimateur. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la valeur ajoutée impacte le taux de rentabilité financière de la Bralima. Pour la période de 2015 à 2021, ceteris paribus, l'augmentation d'1% de la valeur ajoutée entraîne l'augmentation de à 0,59% du taux de rentabilité financière de la Bralima.

4.2.1.3. Vérification des hypothèses de la MCO

La méthode de MCO doit respecter les hypothèses ci-après : l'hypothèse de linéarité, l'hypothèse de la normalité des erreurs, l'hypothèse de l'absence d'auto corrélation des erreurs et l'hypothèse de multi colinéarité (corrélation entre variables explicatives, cette hypothèse n'existe pas dans la régression simple).

4.2.1.3.1. Hypothèse de linéarité

Ce test nous permet de voir si le modèle est bien spécifié, ceci est possible en Eviews avec le test de Ramsey.

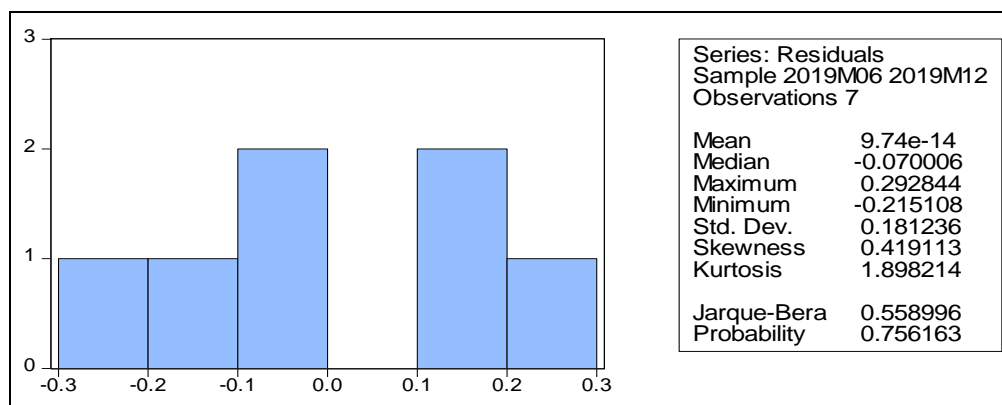
Ramsey RESET Test			
Equation: UNTITLED			
Specification: LTR C LTE LVA			
Omitted Variables: Squares of fitted values			
	Value	df	Probability
t-statistic	7.322480	3	0.2611
F-statistic	53.61871	(1, 3)	0.5261
Likelihood ratio	20.56409	1	0.7667

Source : Sur base de l'analyse avec Eviews

- H_0 : le modèle est bien spécifié (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle) ;
- H_1 : le modèle est mal spécifié (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle). Comme la probabilité χ^2 est supérieure à 0.05, soit 0,2611, on accepte H_0 donc le modèle est bien spécifié car bien qu'il lui manque d'autres variables qui expliquent le taux de rentabilité financière. Par contre la violation de cette hypothèse n'invalide pas nos estimateurs car il suffit de rechercher et d'ajouter ces variables manquantes pour y remédier.

4.2.1.3.2. Hypothèse de normalité des erreurs

Cette hypothèse postule que la variable aléatoire suit une loi normale d'espérance et de variance σ^2 .



Source : Sur base des analyses avec Eviews

- H_0 : les erreurs sont normalement distribuées (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle).
- H_1 : les erreurs ne sont pas normalement distribuées (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle).

Comme la probabilité de khi-carré est supérieure à 0.05, soit 0,7561, on accepte H_0 , les erreurs sont normalement distribuées.

4.2.1.3.3. Hypothèse des homoscedasticités

Cela signifie que la variance des erreurs doit être la même pour toutes les observations et à travers le temps. Plusieurs méthodes sont proposées par stata pour ce test, mais dans le cadre de ce travail nous avons choisi celle de Breusch-pagan pour sa rigueur scientifique et sa précision car en cas d'homoscedasticité avec ce test, il y a automatiquement absence d'autocorrélation des erreurs rendant ainsi la statistique de Durbin Watson proche de 2 en régression linéaire simple.

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey			
F-statistic	1.839537	Prob. F(2,4)	0.2713
Obs*R-squared	3.353727	Prob. Chi-Square(2)	0.1870
Scaled explained SS	0.491814	Prob. Chi-Square(2)	0.7820

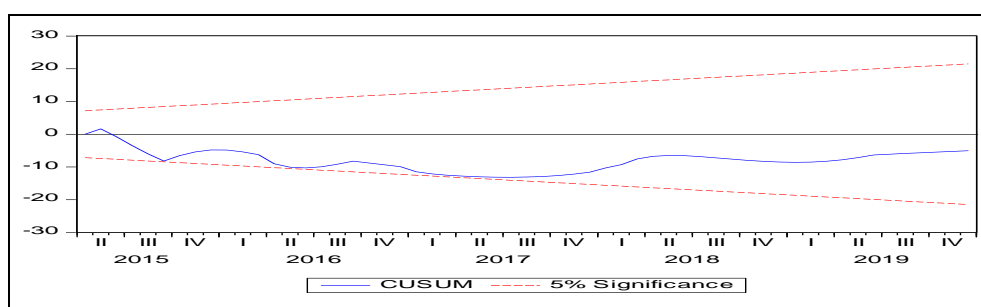
Source : sur base de l'analyse avec Eviews

- H_0 : homoscedasticité des erreurs ou variance des erreurs constante (si prob_{χ^2} est supérieure à 0.05, décision : acceptation de l'hypothèse nulle).
- H_1 : heteroscedasticité (si prob_{χ^2} est inférieure ou égale à 0.05, décision : rejet de l'hypothèse nulle). Comme la probabilité χ^2 est supérieure à 0.05, soit 0,2713, on accepte H_0 donc les erreurs ont une variance constante.

4.2.1.3.4. Hypothèse de stabilité des paramètres estimés

Les paramètres estimés doivent être stables pour permettre de faire des prévisions fiables si nécessaire. Pour ce faire le test de CUSUM indique que les paramètres estimés sont stables si la droite de régression est à l'intérieur du corridor.

Graphique 1. Test de stabilité de CUSUM



Source : Sur base des analyses avec Eviews

Ce graphique indique que les paramètres estimés sont stables car la droite est à l'intérieur du corridor.

5. CONCLUSION

La gestion fiscale suppose la maîtrise des meilleures dispositions de la législation fiscale en vigueur dont peut bénéficier le contribuable, et des avantages fiscaux ignorés. Cependant gérer la fiscalité c'est choisir le choix fiscal le plus favorable pour l'entreprise en tenant compte de divers paramètres. Il faut ajouter à chaque opération de la vie des affaires se croise avec l'impôt, tout non-respect de n'importe quelle disposition relative à l'impôt expose l'entreprise directement et dramatiquement au risque de contrôle fiscal (CF), contrôle susceptible de mettre en évidence les irrégularités commises et d'opérer éventuellement des redressements (droit de regard) qui peuvent mettre en péril l'équilibre financier et la solvabilité de l'entreprise, voir toute son existence et sa survie.

L'approche économétrique par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) a permis de capter l'incidence de l'optimisation fiscale (OF) sur la performance des entreprises. Les résultats conquis de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) certifient avec exactitude que, toutes choses égales par ailleurs l'augmentation d'1% du taux effectif moyen d'impôt (TEMI) entraîne l'augmentation de 0,75% du taux de rentabilité financière ce qui prouve une meilleure gestion fiscale optimale au sein de cette entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

1. Besancon, V., *Optimisation fiscale et abus de droit*, éditions Tunis, 1994.
2. Chadefaux M. et Rossignol J., « La performance fiscale des entreprises », in *Revue de Droit Fiscal*, n°30, 2006, pp.234-245.
3. Collette, C., *Initiation à la gestion fiscale de l'entreprise*, Edition Eyrolle, 1994, 229p.
4. Delahaye, T., *Le choix de la voie imposée*, Bruxelles, 1977.
5. Gouadain D., *Comptabilité générale système comptable de l'Ohada*, Éditions ESTEM, Paris, 2002.
6. Graham, J et Harvey, C., « La théorie et la pratique de la finance d'entreprise : preuves du terrain », in *Journal of Financial Economics*, n°60, 2001, pp.187-243.
7. Mapoti, S., *Fiscalité des secteurs des hydrocarbures et des mines en République Démocratique du Congo : Avec la réforme fiscale du 30 novembre 2023 : présentation, analyses et suggestions*, 1^{ère} édition, 2024.
8. Mortabit, I., *Gestion fiscale*, université Hassan II de Casablanca, Mémoire Master, 2023, pp.6-7.
9. Rego, S.O., « Activités d'évasion fiscale des entreprises multinationales américaines », in *Recherche comptable contemporaine*, n°20(4), 2003, pp. 805-833.
10. Roesler, M. et Getz C.J., « Le taux d'imposition effectif : peut-il être géré sans être analysé », in *Journal of International Taxation*, Vol.15, 2004, pp. 28-35.
11. Séverin, E., « Les réductions d'effectifs comme mesure de restructuration pour favoriser la performance : analyse empirique sur le cas français », in *La Revue des Sciences de Gestion*, Direction et Gestion n°223, janvier-février, 2007, pp.13-65.
12. Smail, S., *La gestion fiscale d'une entreprise*, Mémoire de fin de cycle, 2017-2018.
13. Tsakala, P., *Analyse du poids de la fiscalité dans la gestion des entreprises*, Mémoire de licence, Faseg, Unikin, RDC, 2018, 77p.
14. Yere A, Tsakala M, Muabanya M., « Fiscalité et financement des entreprises : quelle approche théorique ? », in *Cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable*, Revue africaine interdisciplinaire, 26^{ème} année - Numéro 76-Volume 2 - Juillet-Septembre, 2022, pp.410-430.
15. Yere A., Tsakala M., Muabanya M., « Performance des régies financières congolaises dans la mobilisation des recettes fiscales à l'ère de la pandémie de covid-19 », in *Cahiers africains des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que du développement durable*, Revue africaine interdisciplinaire, 27^{ème} année - Numéro 78-Volume 2 - Janvier-Mars 2023, pp.260-270.
16. Yere, A., *Fiscalité et gestion d'entreprise*, éditions Académie U, Kinshasa, Août, 2019.